

**FANDANGO**Version 2 / B
102000008127

1/9

Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FANDANGO
Code du produit (UVP)	05988683
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)
Fluoxastrobine 100g/l, Prothioconazole 100g/l

Composants dangereux

Nom	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Fluoxastrobine	361377-29-9	N	R50/53	8,80
Prothioconazole	178928-70-6	N	R51/53	8,80
gamma-Butyrolactone	96-48-0 202-509-5	XnXn	R22, R41, R67R22, R36	> 25,00
2-Éthylhexanol-propylène- éthylèneglycol éther	64366-70-7		R52/53	> 1,00 - < 25,00
Ether d'alkylarylpolyglycol	104376-75-2		R52/53	> 1,00 - < 25,00
Acide citrique	77-92-9 201-069-1	Xi	R36	>= 1,00



FANDANGO

Version 2 / B
102000008127

2/9

Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

Avis aux médecins

Traitement

|| Traiter de façon symptomatique.

|| Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

|| Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

|| Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

|| Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

|| En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

|| Acide chlorhydrique (HCl)

|| Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

|| Oxyde de carbone (CO)

|| Oxydes de soufre

|| Oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

**FANDANGO**Version 2 / B
102000008127

3/9

Date de révision: 05.04.2012

Date d'impression: 05.04.2012

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

- || Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
- || Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
- || Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

|| Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Fluoxastrobine	361377-29-9	0,42 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

**FANDANGO**Version 2 / B
102000008127

4/9

Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

Prothioconazole	178928-70-6	1,4 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
-----------------	-------------	--------------------------------	--	----------

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme limpide à légèrement turbide, liquide



FANDANGO

Version 2 / B
102000008127

5/9

Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

Couleur	jaune à brun
Odeur	aromatique
Données de sécurité	
pH	4,0 - 5,0 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Point d'éclair	105 °C
Température d'inflammabilité	415 °C
Densité	env. 1,14 g/cm ³ à 20 °C
Viscosité, dynamique	91,0 mPa.s à 20 °C
Tension superficielle	34,1 mN/m à 20 °C
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) >= 5,077 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Fluoxastrobine n'a pas causé de toxicité organo-toxique spécifique lors des études expérimentales menées chez des animaux.

Prothioconazole n'a pas causé de toxicité organo-toxique spécifique lors des études expérimentales menées chez des animaux.

Evaluation de la mutagénèse

Fluoxastrobine n'a pas été reconnu comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Prothioconazole n'a pas été reconnu comme mutagène ou génotoxique à partir des

**FANDANGO**Version 2 / B
10200008127

6/9

Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Fluoxastrobine n'a pas été reconnu comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Prothioconazole n'a pas été reconnu comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fluoxastrobine s'est avéré toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. La toxicité pour la reproduction observée dans le cas de la substance Fluoxastrobine est liée aux propriétés toxicologiques générales.

Prothioconazole s'est avéré toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. La toxicité pour la reproduction observée dans le cas de la substance Prothioconazole est liée aux propriétés toxicologiques générales.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fluoxastrobine n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat. Fluoxastrobine a provoqué des effets toxiques sur le développement chez lapin à des doses toxiques pour les mères. Les effets sur le développement observés avec Fluoxastrobine sont liés à la toxicité maternelle.

Prothioconazole a provoqué des effets toxiques sur le développement, seulement à des doses toxiques pour les mères. Les effets sur le développement observés avec Prothioconazole sont liés à la toxicité maternelle.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 3,29 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 6,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) 13 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

|| Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses



FANDANGO

Version 2 / B
102000008127

7/9

Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUOXASTROBINE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUOXASTROBIN, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUOXASTROBIN, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Prothioconazole
- Fluoxastrobine
- gamma-Butyrolactone
- 2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement



FANDANGO

Version 2 / B
102000008127

8/9
Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

Phrase(s) R
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Symbole(s)
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrase(s) S
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Etiquetage exceptionnel
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire
Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'agrément / 9458/B
Belgique
Numéro d'agrément (G.D. L01692-017
Luxembourg)
Classe de toxicité (Belgique) Sans classement

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



FANDANGO

Version 2 / B
102000008127

9/9
Date de révision: 05.04.2012
Date d'impression: 05.04.2012

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

||Objet de la révision: Section 11 : Informations toxicologiques sur les STOT et CMR.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.